

Cote du document: EB 2019/126/R.36
Point de l'ordre du jour: 10 a)
Date: 26 mars 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – Plan d'action

Rapport annuel de situation – 2018

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Bambis Constantinides
Directeur du Bureau de l'audit
et de la surveillance
téléphone: +39 06 5459 2054
courriel: c.constantinides@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-sixième session
Rome, 2-3 mai 2019

Pour: **Examen**

Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – Plan d'action

Rapport annuel de situation – 2018

I. Introduction

1. Déterminée à améliorer la disponibilité, la pertinence, l'accessibilité et l'actualité des informations transmises aux parties prenantes du FIDA, la direction a présenté au Conseil d'administration, à sa session de décembre 2017, le document intitulé "Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – Plan d'action" (EB 2017/122/R.29/Rev.1). Le Conseil d'administration a accueilli favorablement ce plan et s'est félicité que la direction se soit engagée à présenter chaque année un rapport de situation.
2. Dans les mois qui ont suivi, sous la conduite de la Division des politiques et des résultats opérationnels (OPR), la direction a mis en place un solide dispositif de suivi de l'exécution des mesures prévues. OPR a évalué l'état d'avancement du plan avec les responsables chargés de sa mise en œuvre au sein des divisions et a mis en ligne tous les mois, sur l'intranet du FIDA, des informations actualisées à cet égard, dans le cadre du dispositif de suivi des engagements souscrits au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11).
3. Ce premier rapport de situation présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action au 31 décembre 2018. Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a procédé à un examen indépendant des avancées réalisées à cette date dans la mise en œuvre du Plan d'action, sur la base des informations actualisées fournies par OPR, et il a mené des activités d'audit complémentaires lorsqu'il a estimé nécessaire de procéder à des vérifications.

II. Résumé

4. Sur les 22 initiatives énumérées dans le plan d'action:
 - a) **Quatre** ont été exécutées grâce à une seule mesure, prise à la fin de 2017 ou en 2018 (elles portent la mention "**Exécutée**" dans le tableau présenté en annexe).
 - b) Concernant **12** initiatives à caractère permanent, les mesures requises ont été mises en place en 2017 ou en 2018, et étaient déjà appliquées à la fin de 2018 (elles portent la mention "**Exécutée (mesure permanente)**").
 - c) Pour ce qui est des **six** initiatives restantes, la mise en place des mesures requises avait démarré mais n'était pas terminée à la fin de 2018 (mention "**En cours**").
5. Les observations de la direction (dernière colonne du tableau présenté en annexe), qui tiennent compte de l'évaluation d'AUO, reflètent l'avancement de la mise en œuvre des initiatives énumérées dans le Plan d'action pour la transparence, qui est globalement conforme au calendrier prévu. Pour 16 des 22 initiatives que compte le plan, les mesures requises avaient été prises au terme de la période considérée dans le présent rapport. De nouveaux éléments seront rendus publics ou portés à la connaissance des organes directeurs durant la période couverte par FIDA11, à mesure que les nouvelles procédures et dispositions juridiques approuvées par les organes directeurs en 2018 prendront effet. Cinq initiatives à caractère permanent (qu'AUO a évaluées comme étant "en cours") doivent être mises en place durant la période couverte par FIDA11. Une initiative "en cours", dont l'achèvement était prévu pour 2018, devait initialement être exécutée au premier semestre 2019.

L'avancement de toutes les initiatives mentionnées dans le plan continuera de faire l'objet d'un suivi, dont le prochain rapport de situation rendra compte.

6. Des informations détaillées sur l'avancement des travaux figurent en annexe. Une synthèse de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan à la fin de 2018 est présentée ci-après, pour chaque domaine fonctionnel.

Opérations

7. Dans le domaine des opérations, la plupart des initiatives relatives à la transparence présentent un caractère permanent; pour qu'elles prennent pleinement effet, il a fallu appliquer des mesures spécifiques en 2018, associées aux mesures permanentes prévues pour toute la période couverte par FIDA11 – notamment la coordination avec les gouvernements bénéficiaires. Les mesures requises pour rendre publics la localisation géographique des opérations du FIDA, les conditions de financement applicables aux emprunteurs, les informations sur les produits et les conditions du FIDA, les rapports d'achèvement de projet (RAP) et les nouvelles informations sur la gestion financière des projets à fournir au Comité d'audit ont été appliquées, et ces éléments sont désormais rendus publics. Les mesures requises pour permettre la diffusion publique des rapports d'audit, notamment l'approbation par le Conseil d'administration de directives révisées relatives à l'audit des projets, ont aussi été prises; la diffusion progressera en 2019 à la faveur de l'application de l'intégralité des nouvelles règles en matière d'audit des projets.
8. Si la plupart des mesures requises dans le cadre de la participation à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) ont été appliquées, certaines démarches impliquant les partenaires d'exécution du FIDA étaient toujours en cours à la fin de 2018. Les mesures relatives au Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et au tableau de bord des opérations accessible au public sont tributaires de la mise au point d'outils informatiques spécialisés. Leur application était également en cours à la fin de 2018, de même que l'élaboration d'un dispositif permettant aux bénéficiaires de faire connaître leurs observations. Elles devraient être mises en œuvre au cours de la période couverte par FIDA11.

Gestion des ressources financières et humaines

9. Les initiatives qui concernent la diffusion publique des directives du FIDA sur la passation des marchés et les voyages, les orientations en matière de ressources humaines et les procédures de protection des lanceurs d'alerte adoptées par le Fonds ont été mises en place et elles ont pris effet avant la fin de l'année.
10. Des mesures importantes ont été prises pour améliorer la transmission aux organes directeurs d'informations sur les risques institutionnels et les pratiques de gestion du risque, notamment: la présentation et l'examen d'un tableau de bord des risques et des pratiques du FIDA en matière de gestion des risques; et la définition de nouvelles mesures à prendre, à la suite de deux examens externes sur le risque lancés en 2018. Étant donné que la qualité et la transparence des informations sur les risques transmises aux organes directeurs continueront d'évoluer, cette mesure est permanente et les avancées feront l'objet d'un suivi dans les prochains rapports.
11. La diffusion publique d'informations sur les évolutions financières importantes s'est améliorée avec le lancement d'une page web consacrée aux questions financières et le fait que ces données figurent dans les premières versions du tableau de bord des risques du FIDA, qui a été communiqué au Conseil d'administration. Il est prévu d'apporter de nouvelles améliorations au site web au cours du premier semestre 2019; il s'agit notamment de publier de nouvelles statistiques concernant les évolutions financières. L'application de ces mesures fera l'objet d'un suivi et sera réexaminée dans les prochains rapports, tandis que des informations supplémentaires accessibles à tous seront publiées sur le site du FIDA dédié aux questions financières.

Information des organes directeurs et surveillance interne

12. Les initiatives concernant la transmission aux organes directeurs d'informations sur les audits et les enquêtes, la diffusion des remarques liminaires et conclusives du Président aux sessions du Conseil d'administration, et l'élargissement de l'accès à la documentation provenant des Coordonnateurs et amis ont été intégralement mises en œuvre avant la fin de l'année 2018.

Plan d'action pour la transparence: état d'avancement de l'exécution en 2018

	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.1)	Calendrier d'exécution et application rétroactive (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.1)	État d'avancement au 31 décembre 2018 (selon l'évaluation d'AUO)	État d'avancement selon les divisions responsables
Opérations				
1	Automatiser le système actuel de téléchargement des données vers le site d'enregistrement de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) et ajouter ensuite des données sur les projets et les transactions de décaissement, avec des liens vers les documents de projet (OPR).	<p>La phase I est achevée.</p> <p>La phase II sera mise au point dans le courant de 2017.</p> <p>Une phase III, au titre de laquelle les résultats pourraient être intégrés, sera envisagée; il faudra, pour cela, que le Système de gestion des résultats opérationnel (SGRO) soit pleinement développé et opérationnel.</p>	<i>En cours</i>	<p>La phase II est opérationnelle depuis le deuxième trimestre 2018.</p> <p>Lors de la phase III, la possibilité d'intégrer les résultats provenant du SGRO sera évaluée et, si cela semble réalisable, un calendrier sera fixé pour une mise en place au cours de la période couverte par FIDA11.</p>
4 2	<p>Encourager les gouvernements et les partenaires d'exécution à publier sur la base de données de l'IITA les données financières et les données sur les résultats en rapport avec les programmes appuyés par le FIDA (OPR):</p> <p>Expliquer comment le FIDA encourage l'adoption de normes similaires par les partenaires d'exécution.</p> <p>Expliquer comment le FIDA peut faire plus dans la programmation, en particulier comment la transparence peut améliorer les résultats en matière de développement, par exemple dans l'Initiative pour un financement agricole ouvert (Open Ag) dirigée par InterAction, où l'information sur les investissements agricoles est rendue accessible.</p>	Ces mesures seront progressivement mises en œuvre au cours de la période de FIDA11.	<i>En cours</i>	Le FIDA publie déjà des données relatives aux décaissements sur le site de l'IITA. Les données des résultats des projets sont intégralement publiées sous la forme de rapports de supervision relatifs aux projets. Les nouvelles procédures opérationnelles en matière de stratégies de pays (en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2019) indiquent que celles-ci doivent préciser comment améliorer la transparence des pouvoirs publics grâce à la mise en place au niveau des projets de mécanismes permettant aux bénéficiaires de faire connaître leurs observations accompagnés de mécanismes permettant de répondre efficacement aux doléances .
3	Faire apparaître la localisation géographique des opérations du FIDA grâce à des cartes facilement accessibles sur le site web du FIDA (OPR).	<p>Les données de localisation disponibles pour tous les projets passés et en cours seront rendues publiques.</p> <p>La mise au point de la plateforme en ligne (sous la direction d'OPR et de la Division des technologies de l'information et des communications [ICT]) débutera en 2018. Cette mesure sera mise en œuvre durant l'année 2018.</p>	<i>Exécutée (mesure permanente)</i>	Les zones dans lesquelles les projets du FIDA sont mis en œuvre sont désormais publiées sur le registre de l'IITA et présentées sur le portail de développement D-Portal ainsi que sur le site web du FIDA sous forme de cartes interactives. La collaboration entre OPR, ICT et la Division de la communication (COM) a permis d'honorer cet engagement.

	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.1)	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.1)	État d'avancement au 31 décembre 2018 (selon l'évaluation d'AUO)	État d'avancement selon les divisions responsables
4	Fournir au Conseil d'administration des informations supplémentaires sur le SAFF, notamment sur les engagements effectifs des pays dans le programme de prêts et dons (OPR).	L'amélioration de l'information a débuté au cours de la période de FIDA10. La mise au point du système automatisé (dirigée par OPR et ICT et appuyée par COM) débutera en 2018.	<i>En cours</i>	La rédaction du manuel sur le SAFF est en cours. Les travaux d'OPR et ICT sur le développement du système automatisé ont démarré en mai 2018. Les modules de calcul des allocations et de création de scénarios sont en cours d'élaboration. Le module des réaffectations sera achevé d'ici à avril 2019.
5	Diffusion (sur le web) des rapports d'achèvement de projet par OPR.	La mise en œuvre débutera en 2018.	<i>Exécutée (mesure permanente)</i>	De nouvelles procédures et des modèles de diffusion des RAP sont en place, de même qu'un outil permettant de suivre la soumission et la diffusion des RAP; cette mesure a été mise en place en juillet 2018.
6	Élaborer un tableau de bord institutionnel contenant les plus récentes données disponibles sur la performance et les résultats des opérations appuyées par le FIDA, et entièrement accessibles par l'intermédiaire du site web du FIDA (OPR).	Des mesures seront prises en 2018 pour certaines exigences concernant l'établissement de rapports. Il sera nécessaire, pour une mise en œuvre intégrale, de recenser les exigences spécifiques.	<i>En cours</i>	L'élaboration du tableau de bord est en cours. La plupart des graphiques ont été créés et la phase de test a débuté en janvier 2019 en vue d'une mise en service au premier trimestre 2019.
7	Élaborer une stratégie pour le retour d'information de la part des bénéficiaires: où et quand l'utiliser dans la programmation; comment assurer une boucle de rétroaction efficace pour permettre aux projets d'apprendre et de s'adapter; et comment on peut l'utiliser pour vérifier les résultats et assurer une surveillance accrue de la façon dont les fonds sont dépensés (OPR).	Cette mesure pourrait être provisoirement mise en œuvre durant la période de FIDA11.	<i>En cours</i>	Une première version du dispositif permettant aux parties prenantes de faire part de leurs observations concernant les opérations a été établie et est en cours d'examen.
8	Rapports supplémentaires au Comité d'audit et, le cas échéant, au Conseil d'administration sur les mécanismes de gestion financière, les faits nouveaux, les informations diffusées et les résultats des opérations (Division des services de gestion financière [FMD]).	Le premier rapport annuel qui sera publié conformément à cette portée élargie sera présenté à la cent quarante-sixième réunion du Comité d'audit.	<i>Exécutée (mesure permanente)</i>	Le premier rapport annuel enrichi a été présenté à la cent quarante-sixième réunion du Comité d'audit. La même démarche sera appliquée pour tous les rapports ultérieurs.

5

	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.1)	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.1)	État d'avancement au 31 décembre 2018 (selon l'évaluation d'AUO)	État d'avancement selon les divisions responsables
9	Diffusion des catégories de revenu et des conditions de financement des emprunteurs (FMD).	La diffusion des conditions de financement et de la catégorie de revenu des emprunteurs se fera sur le site web du FIDA à partir de FIDA11.	Exécutée (mesure permanente)	Une nouvelle page du site du FIDA consacrée aux données relatives aux prêts (https://www.ifad.org/web/guest/lending-data) a été mise en ligne afin de préciser, pour chaque pays, la catégorie de revenu, les conditions de prêt et la monnaie dans laquelle les prêts sont libellés.
10	Publier une série de notes d'information sur les produits et les conditions du FIDA, y compris les prêts dans une monnaie unique (FMD).	Les notes d'information/de produit seront publiées sur le site web du FIDA à partir de FIDA11.	Exécutée (mesure permanente)	Des fiches produit sur les prêts en une seule monnaie et les principes de base de la tarification des prêts sont disponibles sur le site web du FIDA dans chacune des quatre langues officielles du Fonds. De même, les informations concernant les nouveaux produits seront rendues publiques.
11	Diffusion (sur le web) des rapports des vérificateurs externes des comptes relatifs aux projets (FMD).	Le nouveau cadre est présenté à la cent quarante-sixième réunion du Comité d'audit pour examen et à la cent vingt-deuxième session du Conseil d'administration (décembre 2017) pour approbation. Sous réserve de l'approbation du Conseil, la décision de publication des rapports des vérificateurs externes des comptes relatifs aux projets entrera en vigueur le 1 ^{er} janvier 2018 et sera mise en œuvre progressivement jusqu'au 31 décembre 2018, date à partir de laquelle la diffusion deviendra obligatoire	Exécutée (mesure permanente)	À l'issue de la période d'objection de six mois accordée aux emprunteurs – du 1 ^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 – le FIDA a commencé à publier systématiquement tous les rapports d'audit satisfaisants au terme du processus obligatoire d'examen et de validation par FMD. Au 31 décembre 2018, 34 rapports d'audit de projet avaient été publiés sur le site web du FIDA.
Gestion des ressources financières et humaines				
12	Fournir au Comité d'audit et au Conseil d'administration des informations sur les risques institutionnels et les pratiques de gestion des risques (Bureau de la présidence et de la vice-présidence [OPV]).	La direction proposera au Comité d'audit et au Conseil d'administration diverses options en vue de l'actualisation périodique des risques institutionnels et des pratiques de gestion des risques à la cent quarante-sixième réunion du Comité.	Exécutée (mesure permanente)	À compter de janvier 2019, le tableau de bord des risques doit être présenté pour examen au Comité d'audit quatre fois par an, ainsi qu'à chaque session du Conseil d'administration, pour information seulement. Lors de la session de décembre 2018 du Conseil d'administration, la direction a fourni des données actualisées sur la gestion des risques institutionnels.

Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.1)	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.1)	État d'avancement au 31 décembre 2018 (selon l'évaluation d'AUO)	État d'avancement selon les divisions responsables
<p>13 Diffuser des informations complémentaires sur les évolutions financières importantes (Division de la comptabilité et du Contrôleur [ACD]).</p> <p>La performance financière du FIDA, sa position et ses flux de trésorerie sont présentés, avec des notes explicatives détaillées, dans les états financiers annuels vérifiés. Ceux-ci sont rendus publics après approbation. Plus de 100 rapports de donateurs, rapports statutaires et autres* (y compris les données sur les décaissements et les remboursements) sont inclus dans le Rapport annuel du FIDA, qui est accessible au public. L'analyse des tendances au niveau de l'institution pourrait être encore améliorée, et une page spécifique sur les finances pourrait être créée sur le site web du FIDA à l'intention des parties prenantes.</p> <p>Le FIDA améliorera la communication des informations sur les évolutions au niveau de l'institution sur son site web et à l'intention des organes directeurs (principalement le Comité d'audit). Une analyse des données supplémentaires spécifiques à signaler est en cours.</p> <p>* Rapports sur l'état des contributions à la reconstitution et des tirages; les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service; le portefeuille de placements; le principal et l'intérêt non perçus au regard du Cadre pour la soutenabilité de la dette; les ressources disponibles pour engagement et l'examen du Cadre d'emprunt souverain.</p>	<p>Avec certaines améliorations de l'information, ces données peuvent être rendues facilement accessibles sur une page web distincte spécialement créée pour les questions financières. La conception des tendances à publier s'est achevée comme prévu au premier trimestre 2018, et une nouvelle page web sur les questions financières a été conçue et mise en ligne sur le nouveau site intranet. Il est prévu d'achever la mise en place de la diffusion de l'ensemble des tendances et des données à publier au plus tard au troisième trimestre 2018.</p>	<p><i>En cours</i></p>	<p>La conception des tendances à publier est terminée. Une nouvelle page web consacrée aux questions financières a été créée et est disponible sur le site web du FIDA. Des données supplémentaires seront mises en ligne sur le site au cours du deuxième trimestre 2019, et le site sera mis à jour en continu.</p>

	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.1	État d'avancement au 31 décembre 2018 (selon l'évaluation d'AUO)	État d'avancement selon les divisions responsables
14	<p>Élément des directives institutionnelles concernant la passation des marchés et les voyages (y compris les informations relatives aux taux des indemnités journalières de subsistance) (Division des services administratifs [ADM]).</p> <p>Le FIDA publiera sur son site web les sections pertinentes des Directives relatives à la passation des marchés et aux voyages, en plus des informations déjà disponibles sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. La direction communiquera également les taux de l'indemnité journalière de subsistance sur la plateforme à accès restreint réservée aux États membres.</p>	<p>ADM et COM œuvreront de concert à la diffusion de l'information complémentaire sur les procédures de passation des marchés institutionnels d'ici au 31 janvier 2018 sur le site web du FIDA.</p> <p>La diffusion des informations concernant les indemnités journalières de subsistance peut intervenir, ainsi que l'a autorisée la Commission de la fonction publique internationale.</p>	<i>Exécutée</i>	<p>Certaines sections des Directives relatives à la passation des marchés et du Manuel relatif aux voyages ont été publiées sur le site web du FIDA.</p> <p>Les montants de l'indemnité journalière de subsistance sont désormais publiés sur la plateforme interactive réservée aux États membres dans la section consacrée aux questions fréquemment posées: https://webapps.ifad.org/members/faq.</p>
∞ 15	<p>Diffusion de certains éléments d'importantes orientations en matière de ressources humaines présentant un intérêt public potentiel (Division des ressources humaines [HRD]).</p> <p>HRD est dépositaire d'une grande quantité d'informations sensibles et confidentielles, ce qui limite sa capacité à diffuser ou publier des données. La Politique en matière de ressources humaines du FIDA est déjà publiée sur le site web du FIDA, puisqu'il s'agit d'un document du Conseil d'administration (EB 2004/82/R.28/Rev.1). Les règles et procédures en matière de ressources humaines n'ont pas été diffusées et sont communiquées individuellement aux membres du personnel nouvellement recrutés. Un résumé du Code de conduite pour le personnel du FIDA sera communiqué dans le cadre du Plan d'action pour la transparence.</p>	<p>Un résumé du Code de conduite du FIDA sera publié sur le site web du FIDA d'ici au premier trimestre 2018.</p>	<i>Exécutée</i>	<p>En juillet 2017, un résumé du Code de conduite a été publié sur le site web du FIDA dans les quatre langues officielles.</p>

	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.1	État d'avancement au 31 décembre 2018 (selon l'évaluation d'AUO)	État d'avancement selon les divisions responsables
16	<p>Diffusion des procédures concernant les lanceurs d'alerte (Bureau de la déontologie [ETH]). Les procédures du FIDA concernant les lanceurs d'alerte seront publiées sur le site web du FIDA, en même temps que les informations sur les canaux confidentiels de soumission des plaintes.</p> <p>Les procédures visent à prévenir les représailles en introduisant un mécanisme robuste pour le traitement d'allégations de faute lourde ou de faute professionnelle.</p>	Les procédures du FIDA concernant les lanceurs d'alerte seront publiées sur le site web du FIDA d'ici à novembre 2017.	Exécutée	Les procédures du FIDA concernant les lanceurs d'alerte ont été publiées sur le site web du FIDA en novembre 2017 dans les quatre langues officielles.
Information aux organes directeurs et surveillance interne				
17	<p>Soumission du Rapport annuel sur les activités du Bureau de l'audit et de la surveillance aux sessions d'avril du Conseil d'administration, pour information (AUO).</p> <p>Ce rapport contient des résumés de l'essentiel de tous les rapports d'audit interne publiés au cours de l'année précédente ainsi que des informations sur les activités de conseil et les contributions d'AUO, des informations détaillées sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit interne; des résumés des principaux cas ayant fait l'objet d'une enquête menée à terme et des sanctions ou des mesures disciplinaires appliquées; des informations et des analyses sur l'expérience des enquêtes et des cas. La section du rapport traitant des questions soumises à enquête est déjà publiée sur le site web du FIDA. Il est proposé que le rapport annuel d'AUO soit communiqué au Conseil après son examen par le Comité d'audit. Les réactions et commentaires du Comité seraient transmis au Conseil dans le rapport du président du Comité. L'option recommandée n'est pas de diffuser le rapport, mais plutôt de le partager avec le Conseil par le biais d'un accès restreint.</p>	Le rapport annuel d'AUO pour 2017 sera transmis au Conseil en avril 2018. Cette pratique ne sera pas appliquée de manière rétroactive pour les années antérieures à 2017.	Exécutée (mesure permanente)	Ce rapport a été transmis au Conseil d'administration pour la première fois à sa session d'avril 2018.

	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.1	État d'avancement au 31 décembre 2018 (selon l'évaluation d'AUO)	État d'avancement selon les divisions responsables
18	<p>Fournir aux représentants au Conseil d'administration, sur demande, un accès aux rapports d'audit interne (AUO).</p> <p>Il est proposé que les représentants au Conseil aient la possibilité d'accéder aux rapports d'audit interne. Il est également proposé que la demande d'accès soit traitée par le président du Comité d'audit, qui peut exiger que le rapport soit examiné par le Comité d'audit (si cela n'a pas déjà été fait). En outre, lorsque l'accès est autorisé, les représentants au Conseil doivent être soumis à la même obligation de confidentialité que celle qui s'applique aux membres du Comité d'audit.</p> <p>La décision d'autoriser l'accès aux documents restreints du Comité d'audit devrait être fondée sur un examen attentif par le Conseil: i) de la nécessité d'accès à des informations spécifiques; ii) du régime de confidentialité qui s'applique aux informations en question.</p>	<p>Il est proposé que les représentants au Conseil d'administration aient la possibilité d'accéder aux rapports d'audit interne sur demande à partir d'avril 2018, sur la base des rapports d'audit interne figurant dans le rapport annuel d'AUO pour 2017 (à transmettre au Conseil en avril 2018). Il n'est pas proposé d'application rétroactive de cette pratique. La version révisée de la procédure à suivre par les représentants au Conseil pour accéder à ces rapports sera proposée pour confirmation au Conseil en avril 2018 dans le cadre de la Charte révisée d'AUO.</p>	Exécutée (mesure permanente)	Les représentants au Conseil d'administration ont accès "sur demande" aux rapports d'audit interne depuis le 14 février 2018 sur le site web du Comité d'audit.
19	<p>Informations supplémentaires à fournir au Comité d'audit sur les causes des enquêtes et des sanctions (AUO).</p> <p>Des détails supplémentaires sur les faiblesses du contrôle ou d'autres causes potentielles d'actes répréhensibles corroborés seront fournis dans le rapport annuel d'AUO. AUO fournira également des détails supplémentaires, sur demande, au Comité d'audit en session à huis clos. Toutes les autres diffusions seront effectuées dans le plein respect des obligations de confidentialité, de sécurité et de sûreté.</p>	Cette pratique sera introduite dans le rapport annuel d'AUO pour 2017, qui sera communiqué au Comité d'audit en mars/avril 2018.	Exécutée (mesure permanente)	Des informations supplémentaires sur les causes des enquêtes et des sanctions ont été fournies dans le rapport annuel sur les activités d'AUO et dans le rapport de situation présentés aux réunions du Comité d'audit qui se sont tenues en mars et septembre 2018, ainsi que dans un exposé à la réunion de novembre. Des informations similaires seront désormais fournies à chaque réunion du Comité d'audit.
20	<p>Adresser une note aux États membres du FIDA énonçant de nouveau les informations mises à la disposition du public à partir de sources du FIDA (Bureau du Secrétaire [SEC]).</p>	Novembre 2017	Exécutée	Cette note a été adressée en novembre 2017 et elle est disponible sur le site web du FIDA.

	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.1	État d'avancement au 31 décembre 2018 (selon l'évaluation d'AUO)	État d'avancement selon les divisions responsables
21	<p>Ouvrir plus largement l'accès à la documentation provenant des Coordonnateurs et amis (SEC).</p> <p>Les notes des réunions des Coordonnateurs et amis seront rendues publiques, à moins que les Coordonnateurs ne demandent que l'accès soit limité à des réunions spécifiques.</p>	Mesure à mettre en œuvre à partir de la première réunion des Coordonnateurs et amis en 2018.	<i>Exécutée (mesure permanente)</i>	Ces notes ont été rendues publiques à partir de janvier 2018.
22	<p>Rendre publiques les remarques liminaires et conclusives du Président aux sessions du Conseil d'administration (SEC).</p> <p>Les remarques liminaires et conclusives du Président feront l'objet d'une diffusion publique, pour information, dans les langues officielles du FIDA.</p>	À partir de la cent vingt-deuxième session du Conseil, en décembre 2017.	<i>Exécutée (mesure permanente)</i>	Les remarques liminaires et conclusives du Président sont rendues publiques depuis la session de décembre 2017 du Conseil d'administration.